

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, Conseillers Départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :

3 300 € répartis au titre du soutien aux structures culturelles dans le cadre de l'aide annuelle au projet, en faveur de : l'association Clair d'Etoiles et Brin d'Jardin à Chassiers et la Société de Sauvegarde des monuments et sites archéologiques et naturels à Grospierres.

2 500 € à l'association Béthanie, MAS La Lande à Chassiers, au titre du dispositif "Culture e(s)t Lien Social".

43 492 € répartis au titre des subventions d'investissement des collèges privés (Loi Falloux), au profit des collèges Le Portalet à Largentière et St-Joseph à Ruoms.

485 € à la Crèche Pitchounes à Largentière, au titre de la participation des frais de garde d'enfants de moins de 6 ans.

4 000 € à l'association Les Péquélous à Ruoms, au titre du soutien à l'équipement des crèches.

45 300 € au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable à Montréal, avant l'aménagement de la traverse de village RD 212.

Au titre du dispositif « Ardèche Durable 2017 », le Département a acté son soutien aux projets d'investissements communaux et inter-communaux qui débiteront avant le 15 octobre 2017. Des crédits d'un montant de **616 931 €** sont ainsi pré-affectés pour les dossiers suivants :

- 200 000 € pour la création d'un cinéma intercommunal à Ruoms.
- 100 000 € pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle (pôle santé) à Ruoms.
- 180 000 € pour l'aménagement d'une voie verte « Va-Ardèche » sur les communes Voguë, St Maurice d'Ardèche, Balazuc et Pradons.

... / ...

- 20 000 € pour la création d'un centre d'animation pour l'histoire et le petit patrimoine « Le Temps de Vagnas ».
- 9 731 € pour la rénovation thermique de la salle des fêtes à Vogüé.
- 3 600 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique par la commune de Lagorce.
- 100 000 € pour l'aménagement d'une cantine et de deux salles de classes par extension du groupe scolaire intercommunal Volamau à Vogüé.
- 3 600 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique par la commune de St-Remèze.